



# ASSOCIATION « GENTIANA LUTEA »

Association Interprofessionnelle de la Gentiane jaune  
CPPARM – Les Quintrands – Route de Volx – 04100 Manosque  
Tel : 04 92 72 47 62 ou 06 05 28 12 00

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ordinaire

le 20 mai 2019  
de 14h00 à 17h00

COPTASA - Buron de Paillasseyre  
63420 Anzat-le-Luguet

Dans le cadre de la  
« Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central »

Maître d'œuvre :



Financeurs publics :



## SOMMAIRE :

GLOSSAIRE -----	p 2
PV AG 2018 -----	p 3
RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT -----	p 7
RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE 2018 -----	p 8
<b>A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :</b> -----	p 8
1. <a href="#">Adhérents</a>	
2. <a href="#">Engagement moral</a>	
3. <a href="#">Conseil d'Administration</a>	
4. <a href="#">Bureau</a>	
5. <a href="#">Animation</a>	
6. <a href="#">Réunions et organisation du travail</a>	
<b>B. COMMUNICATION :</b> -----	p 10
1. <a href="#">Outils</a>	
2. <a href="#">Communication en ligne</a>	
3. <a href="#">Revue de presse</a>	
4. <a href="#">« Gentiane Actualité »</a>	
5. <a href="#">Diffusion du guide de bonnes pratiques de production de gentiane</a>	
6. <a href="#">Événements</a>	
<b>C. ACTIONS / PROJETS :</b> -----	p 11
1. <a href="#">Suivi de gentiane sur les estives</a>	
2. <a href="#">Groupe projet « Culture »</a>	
3. <a href="#">Observatoire économique, outil d'une production durable</a>	
4. <a href="#">Charte de production durable</a>	
5. <a href="#">Plan de gestion</a>	
6. <a href="#">Caractérisation de la gentiane en fonction des modes de production</a>	
7. <a href="#">Corpus réglementaire, dossier « Statuts »</a>	
8. <a href="#">Certification</a>	
<b>D. FINANCEMENTS :</b> -----	p 19
1. <a href="#">« Mission Gentiane » en 2018</a>	
2. <a href="#">Mécénats et participation financière des professionnels</a>	

## GLOSSAIRE :

**AFC** : Association Française des Cueilleurs professionnels de plantes sauvages

**AOP** : Appellation d'Origine Protégée

**CBNPMP** : Conservatoire Botanique National Pyrénées, Midi-Pyrénées

**CEEG** : Cercle Européen d'Étude des Gentianacées

**CGET** : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

**COPTASA** : société Coopérative agricole de Transhumance et d'Amélioration des Structures Agricoles

**CPPARM** : Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

**CTFC** : Centre Tecnològic Forestal de Catalunya (centre de recherche en Espagne)

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**FAM** : FranceAgriMer - Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (Office des filières au ministère de l'agriculture)

**FloreS** : programme de valorisation durable de la flore sauvage, engagé par l'AFC et l'université de Lausanne

**HPLC** : chromatographie en phase liquide : procédé d'analyse de la composition d'un mélange et par extension, appareil qui permet la mesure

**Mission Gentiane** : « Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central ». Maître d'œuvre depuis 2010 : CPPARM. Financeurs en 2018 : État (FNADT) + Région Auvergne-Rhône-Alpes

**PNRPC** : Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes

**PNRVA** : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

**PPAM** : Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

**SICARAPPAM** : société d'intérêt collectif agricole de la région Auvergne des producteurs de plantes aromatiques et médicinales

**ValuePam** : programme européen de valorisation de plantes médicinales et aromatiques qui implique entre autres le CBNPMP, le PNRPC et le CTFC. L'association Gentiana Lutea /CPPARM sont associés aux travaux du projet relatifs à la gentiane.

PROJET DE PV DE L'AG du 22/05/2018  
Distillerie Émile Pernot - La Cluse-et-Mijoux (25300)

**Lieu :** Distillerie Émile Pernot – 18 20 le Frambourg – 25300 la Cluse-et-Mijoux

**Président de séance :** Denis Chaud

**Secrétaire de séance :** Ines Chaud-Ullrich

**25 personnes présentes :**

**Fabrice Bahuchet** (producteur)

**Dominique Bonny** (Dist. Du Risoux)

**Marlène Brebion** (société Oriane)

**Camille Buisnière** (ingénieur agro)

**André-Paul Carnat** (retraité de la faculté pharm Clermont F.)

**Serge Chabaud** (ex. Artense Gentiane)

**Denis Chaud** (SICARAPPAM)

**Ines Chaud-Ullrich** (productrice)

**Jacques Claudet** (collaborateur Annie Venevard, Députée)

**Hugo Couillard** (Est-Républicain)

**Olivier Coÿne** (Herb'expert SARL)

**Benoist Delory** (Société Agricole d'Annouville)

**Philippe Desriviers** (Société Avèze)

**Stéphanie Flahaut** (CPPARM/Gentiana Lutea)

**Agathe Fornage** (stagiaire Mr Claudet)

**Charles Jollès** (CEEG)

**Guy Michel** (Dist. Marcel Michel)

**Christian Perrier** (retraité de.

VetAgro Sup Lempdes)

**François Picard** (SARL Champimousse)

**André Rousselet** (ex. DREAL)

**Dominique Rousselet** (Distillerie Marcel Michel fils et succr)

**Jean-Jacques Vermeersch** (Distillerie Louis Coudere)

Ainsi que les familles de certains adhérents qui nous ont également honorés de leur présence.

**14 adhérents excusés :**

**Guy Cayssials** (Société Marius Bonal)

**Anne Chevillard** (Société Pernod)

**Jérôme Corneille** (Distillerie des Terres Rouges)

**Emmanuel Correia** (Mairie d'Anzat le Luguët-63420)

**Christine de Bénédic** (Mairie de Picherande)

**Hugues de Miscault** (Distillerie Paul Devoille)

**Elisabeth Dodinet** (ethnobotaniste)

**Freddy Fresard** (paysagiste)

**Didier Fontanel** (phytochimiste)

**Thierry Lauly** (Laboratoire Lauly)

**Drissi Marbouh** (producteur)

**Jean-Raymond Vanier** (PMA28)

**Benoît Valet** (producteur)

**Philippe Vanoosthuys** (producteur)

**15 autres personnes excusées :**

**Aimie Bley** (Natura 2000 PNRVA)

**Denis Cartier-Milon** (FAM Volx)

**Andréa Cassagnes** (PNRVA)

**Laurent Depieds** (CPPARM)

**Franck Duguéréto** (PNC)

**Me Fonquernie** (Région Bourgogne Franche Comté)

**Raphaële Garreta** (CBNPMP)

**Aurélié Gommé** (CPPARM)

**Frantz Hopkins** (PNC)

**Vincent Juillet** (CGET)

**Virginie Martin** (FAM Volx)

**Bruno Maugin** (Dist. La Rouget de Lisle)

**Eva More** (CTFC Espagne)

**Céline Puèch** (ONF Rochefort Montagne)

**Nabil Soualah** (producteur)

La réunion est précédée d'une matinée à Chapelle-des-Bois où l'assemblée est accueillie par Messieurs Guy MICHEL et Dominique ROUSSELET, à l'Auberge de la Distillerie pour la présentation de la distillerie Marcel MICHEL, une entreprise familiale récemment reprise par Mr ROUSSELET qui souhaite pérenniser la fabrication d'eau de vie de gentiane avec la famille MICHEL (visite du nouveau bâtiment en fin de matinée). Puis déplacement en compagnie de messieurs Gilles et Franck COURVOISIER, sur une prairie du GAEC de la Combe des Cives, pour un échange de savoir-faire et d'outils (fourche du diable et pic à gentiane) avec essais d'arrachage de gentiane sur sol calcaire et peu profond. Discussion autour des problématiques liées à une réglementation locale limitant fortement l'arrachage de gentiane sur des terrains par ailleurs très bien valorisés de cette zone AOP Comté.

Arrivée à la Cluse-et-Mijoux vers 11h pour la visite de la Distillerie Émile PERNOT suivie d'une dégustation de gentiane et d'absinthe.

## Ouverture de la réunion à 14h20 :

### **Ordre du jour :**

1. Ouverture de la réunion par le Président et rapport moral  
AG EXTRAORDINAIRE : modification art 8 des statuts  
AG ORDINAIRE :
2. Approbation du procès verbal de l'AG du 02 mai 2017
3. Rapport d'activité de l'exercice 2017, projets 2018 et validation du corpus réglementaire
4. Rapport financier de l'exercice 2017 et prévisionnel 2018
5. Bilan des adhésions 2017 et montant de la cotisation 2018
6. Approbation du rapport d'activité et du rapport financier, quitus aux administrateurs
7. Renouvellement du Conseil d'Administration

Le quorum est atteint avec 15 membres présents et 6 représentés.

### 1. Ouverture de la réunion par le Président :

**Présentation du rapport moral :** La pression sur la ressource reste soutenue et l'organisation de la filière évolue, rendant parfois la mémoire des sites exploités moins précise. Une nouvelle réglementation concernant le prélèvement de végétaux doit voir le jour, elle est une chance à saisir par les professionnels, afin de bâtir un large plan de gestion avec les différents acteurs concernés. Pour y parvenir, il est cependant nécessaire de mobiliser d'avantage les propriétaires/gestionnaires fonciers dont le rôle est primordial en terme de gestion de la ressource.

---

### **AG EXTRAORDINAIRE :**

Adoption à l'unanimité des deux propositions de modification de l'article 8 des statuts de l'association :

- **Rajout de 2 sièges supplémentaires dans le collège 5**, soit 20 sièges au conseil d'administration en tout.
- **Officialisation du statut d'administrateur stagiaire** : « Sur proposition du collège concerné, le Conseil d'Administration peut également s'adjoindre d'un administrateur stagiaire par collège, disposant d'une voix consultative. L'administrateur stagiaire est élu pour une durée d'un an. »

---

### **AG ORDINAIRE :**

### 2. Adoption du procès verbal de l'AG du 02 mai 2017 :

Adopté avec 20 voix pour et une abstention (une personne absente le 02 mai 2017).

### 3. Rapport d'activité de l'exercice 2017 et projets 2018 :

Le **rapport d'activité** est présenté en 4 parties : Fonctionnement de l'association – Communication – Actions – Financement. **Voir : « rapport d'activité 2017 » dans le livret distribué en AG** (ou en annexe du présent compte-rendu).

### Résumé des interventions, actions en cours ou en projet :

#### **- Organisation de l'association :**

La composition des groupes projets sera révisée afin de permettre aux personnes qui souhaitent s'impliquer dans les travaux de l'association de réaffirmer leur engagement.

#### **- Communication :**

Le logo fonctionne bien. Le prochain bulletin du CEEG est sur le point de paraître, il est dans l'attente de l'article sur l'assemblée générale.

#### **- Ressource : contexte, partenariats et travaux :**

Jean-Jacques VERMEERSCH propose que l'association face une demande de **reconnaissance comme interprofession**, démarche longue mais en relation avec le ministère, qui peut donner du poids aux bonnes pratiques de production préconisées par la filière.

**Méthodologie de plan de gestion de la ressource (2018)** : participation à deux réunions organisées en

février dans les Pyrénées, par le CBNPMP (ValuePam). Projet de deux réunions d'information auprès des propriétaires/gestionnaires fonciers du Massif central en octobre (Mission gentiane).

**Rencontre avec l'AFC le 07/05/18** : discussion autour du guide de bonnes pratiques, de la fiche gentiane en construction à l'AFC, et d'une adhésion réciproque. Jean-Jacques VERMEERSCH propose de conserver un siège au CA pour l'AFC, proposition qui n'est pas retenue car pour l'heure l'AFC n'est pas adhérente à l'association. Place dans un premier temps à un partenariat de travail entre les 2 structures. Il est décidé d'actualiser le guide de bonnes pratiques. Une nouvelle version 2019 sera proposée en assemblée générale l'année prochaine.

**- Charte de production de gentiane durable :**

La charte peut être représentée comme une boîte à outils, elle sera introduite et matérialisée par un document en deux parties : **document général + document d'engagement** en fonction du rôle de chacun dans la filière. La construction de ce document implique la réalisation de deux volets supplémentaires au guide de bonnes pratiques : « gestion de la ressource et vente » (préconisations essentiellement destinées aux propriétaires/gestionnaires fonciers) et « collecte et achat de gentiane » (préconisations plutôt destinées aux collecteurs et négociants de gentiane et aux transformateurs).

L'actualisation de l'**annexe « état des réglementations d'arrachage et espaces protégés »** qui précisera le décret paru en novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

**Diffusion de la charte** : le contact avec l'ANEM est établi : Madame GENEVARD, Députée du Doubs, représentée ce jour par Monsieur Jacques CLAUDET est secrétaire générale de l'ANEM. Il est précisé que la communication auprès des élus de montagne est très importante dans l'optique de la construction d'un plan de gestion de la ressource.

**- Observatoire de la ressource (2018) :**

Poursuite des relevés sur 4 stations et étude d'un partenariat avec Jean-Paul LESCURE (écologue) pour une analyse statistique plus approfondie des données terrain.

Remarque de Dominique BONNY concernant les fleurs de gentiane qui seraient broutées par les vaches, phénomène assez répandu dans le Massif central mais à priori plutôt récent en Suisse.

**- Observatoire économique (2018) :**

La pré-étude réalisée en 2017 a mis en évidence que l'objet principal de notre observatoire économique était de participer à l'organisation d'une gestion durable de la ressource. En 2018 un partenariat se met en place avec FAM (France AgriMer) afin de construire l'outil de collecte des données. L'association réalise par ailleurs un sondage sur la production 2017. Celui-ci laisse entrevoir une production nationale stable (autour de 1800t/an), une organisation de la production en évolution (moins de salariés et plus d'indépendants et de prestataires de services), une difficulté croissante à trouver des chantiers d'arrachage (ressource soumise à de fortes pressions), avec pour conséquence une augmentation du prix d'achat de gentiane sur pied. Les prix de vente de racine sont relativement stables.

**- Cultures (2017-2018) :**

Les essais de semis en milieu contrôlé réalisés en 2016/17 par Christian PERRIER en collaboration avec le Lycée agricole de Marmilhat n'ont rien donné. Une nouvelle tentative en 2017/18 permet cependant d'observer la germination des lots traités à l'acide gibbérellique. Parallèlement, les essais de « semis griffés » qui consistent à semer de la gentiane sur une bande de sol travaillée directement dans la prairie, se mettent en place sur 4 sites : au Lycée Agricole Louis Mallet, chez Bernard Bornes, Ines Chaud-Ullrich et Denis Chaud. Premières visites de champs prévues en juin 2018.

**- Analyse de racines :**

Dans le but de caractériser la gentiane du Massif central, et en complément des analyses réalisées en 2017 en partenariat avec le projet ValuePam plus centrées sur les Pyrénées, de nouvelles analyses sont prévues en juin et juillet 2018, avec André-Paul CARNAT et Gilles FIGUEREDO du laboratoire Lexva Analytique.

**- Corpus réglementaire :**

Le groupe projet « Statuts, réglementation et droit du travail » ainsi que le Conseil d'Administration présentent le « Corpus réglementaire », outil de la charte de production durable de gentiane qui concerne les aspects socio-économiques et doit permettre de vérifier la régularité des relations entre les acteurs de la production. Le dossier évolutif pour l'instant consacré aux « statuts » est aujourd'hui composé de 6 fiches : statut d'arracheur salarié, annexe pénibilité, statut de cotisant solidaire, prestataire de services, annexe obligation de vigilance, statut d'auto-entrepreneur. Le document est validé sous réserve de finaliser le préambule et la mise en page avant diffusion.

## **- Financements :**

La convention actuelle prend fin en août 2018. Un nouveau dossier de demande de financement pour la poursuite de la « Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central » sur la période septembre 2018 – décembre 2020, a été déposé auprès du CGET en mars 2018. Une réponse est attendue au mois de juillet. Le CPPARM reste maître d'œuvre du projet dont le budget prévisionnel s'élève à 71000€/28 mois. Les financeurs sollicités sont le FNADT, les Régions AURA, Occitanie et Nouvelle Aquitaine, ainsi que le Département du Cantal. 30 % du budget correspondent à un apport privé qui reste à trouver (soit environ 11000€/an).

### 4. Rapport financier de l'exercice 2017 et prévisionnel :

Au bilan, **le patrimoine de l'association s'élève à 5499,76€ au 31/12/17.**

Le **résultat comptable est positif** : 14851,76€ de recettes (cotisations + dons à l'association + campagne Ulule) – 14789,01€ de charges (prestation de services + location de salle + assurance + frais de poste + honoraires et publicité + frais de réception + participation financière à la Mission Gentiane) = + **62,75€.**

Au prévisionnel 2018 : **11000 € à reverser au CPPARM** pour honorer la part d'autofinancement de la Mission Gentiane en 2018. Dans ce but il faudra envisager une collecte de dons de l'ordre de 9460€.

Le résultat 2017 est inscrit à la ligne « report à nouveau » du bilan pour 2018.

### 5. Bilan des adhésions 2017 et cotisation 2018 :

Le nombre d'adhérents de l'association est passé de 33 en 2016 à 39 en 2017. On notera le retour de Benoît Valet (collège 2), l'arrivée de Michael Leroy (collège 2), des sociétés PMA28 et Herbo Cat (collège3), et de Brigitte Laporte et Didier Fontanel (collège 5). La répartition entre les collèges est assez bien équilibrée, mise à part pour le collège des propriétaires/gestionnaires fonciers (collège 1) qui ne compte que peu d'adhérents.

Le Conseil d'Administration propose d'augmenter la cotisation à 30€ pour une personne physique et 120€ pour une personne morale. Adopté à l'unanimité.

### 6. Vote :

Le rapport d'activité et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité. Quitus est donné aux administrateurs.

### 7. Renouvellement des mandats :

Les administrateurs sortants sont : Emmanuel Correia (collège 1), Fabrice Bahuchet (collège 2), Serge Chabaud (collège 3), José Maria Teixé (administrateur stagiaire collège 3), Anne Chevillard (collège 4), Philippe Desriviers (collège 4), Charles Jollès (collège 5). Tous sauf José Maria Teixé se représentent. Serge Chabaud ayant cessé son activité postule pour le collège 5. Quatre autres adhérents se présentent également : François Picard (collège 3), Dominique Bonny (collège 4), André-Paul Carnat et Christian Perrier (collège 5).

### **Composition du nouveau Conseil d'administration (personnes élues ce jour en caractères gras) :**

<b>Collège 1 : Propriétaires, exploitants, gestionnaires fonciers</b>	<b>Collège 2 : Arracheurs et cultivateurs de gentiane</b>	<b>Collège 3 : Exploitants en gentiane, collecteurs et négociants</b>	<b>Collège 4 : Transformateurs</b>	<b>Collège 5 : Membres associés</b>
<b>Mairie d'Anzat le Luguët, Emmanuel Correia</b>	Ines Chaud-Ullrich	SICARAPPAM, Denis Chaud	Distillerie Louis Couderc, Jean-Jacques Vermeersch	<b>CEEG, Charles Jollès</b>
Mairie de Picherande, Christine de Bénédicte	<b>Fabrice Bahuchet</b>	SARL Herb'Expert, Olivier Coÿne	Dist. Marcel Michel, Dominique Rousselet	Camille Buisnière
	Drissi Marbouh	SAS Oriane, Daniel Imbaud	<b>Société Pernod, Anne Chevillard</b>	<b>André-Paul Carnat</b>
		<b>Champimousse, François Picard</b>	<b>Société Avèze, Philippe Desriviers</b>	<b>Christian Perrier</b>
			<b>Dist. Du Risoux, Dominique Bonny</b>	<b>Serge Chabaud</b>

La nouvelle équipe se compose de **17 administrateurs titulaires** sur les 20 sièges prévus dans les statuts (2 sièges vacants dans le collège 1, et 1 siège vacant dans le collège 2), et de **2 « administrateurs stagiaires »** respectivement dans les collèges 4 et 5.

-----  
**Clôture de l'AG à 17h00** Jean-Jacques Vermeersch suggère d'organiser l'AG 2019 à Paris, dans les locaux de la Fondation Yann Arthus-Bertrand. Cette proposition sera étudiée en CA.

**Breve réunion du CA** afin d'élire le **nouveau bureau** : Denis Chaud Président – Jean Jacques Vermeersch Vice président - Ines Chaud Ullrich Secrétaire – Christine de Bénédicte Secrétaire adjointe – Fabrice Bahuchet Trésorier.

Un grand merci à Dominique Rousselet ainsi qu'à son équipe et de façon plus générale à nos hôtes du Doubs, pour leur formidable accueil.

A ....., le .....

Signature du président de séance :  
Denis Chaud

Signature de la secrétaire de séance :  
Ines Chaud-Ullrich

## RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Ceux qui parcourent la montagne ont certainement remarqué en 2018 la forte floraison qui rappelait à quel point la Gentiane jaune est présente sur nos estives.

L'inquiétude des professionnels concernant la ressource disponible est cependant palpable et il est indéniable que les chantiers sont de plus en plus difficiles à trouver.

En 2018 nous avons poursuivi le travail sur le guide de bonnes pratiques, en actualisant les préconisations environnementales, mais aussi en complétant avec des aspects plus sociaux et économiques.

Avec nos partenaires nous avons également construit une réflexion sur le besoin de gérer cette ressource à une échelle plus élargie que celle de la parcelle et avons communiqué dans ce sens auprès des propriétaires / gestionnaires fonciers.

Le groupe « Culture » a réalisé ses premières observations sur les essais de « semis griffé », nous avons travaillé à la construction de l'observatoire économique de la filière, avons effectué des prélèvements de racines en vue de la caractérisation de la gentiane du Massif central qui reste aujourd'hui le principal bassin de production. Nous avons enfin travaillé sur les statuts des producteurs de gentiane et entamé le chantier de certification des bonnes pratiques en gardant à l'esprit que tous ces travaux convergent et qu'ils constituent les bases d'une production durable de gentiane.

L'association fête aujourd'hui ses 5 ans et je tiens à remercier le CPPARM, maître d'œuvre de la « Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central », ainsi que les financeurs du projet à savoir l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les professionnels de la filière, grâce à qui nous avons la possibilité de poursuivre nos travaux.

Pour ce qui est de la logistique, je remercie également VetAgro-Sup, l'école d'agronomie de Clermont-Ferrand qui a réaffirmé son soutien par le prêt régulier de salles de réunions.

De façon plus générale, merci à vous qui vous impliquez dans les projets et dans la vie de l'interprofession.

Et enfin, merci à toute l'équipe de la COPTASA de nous accueillir aujourd'hui au buron de Paillasseyre pour une Assemblée Générale au cœur du Cézallier.

## RAPPORT D'ACTIVITE SUR L'ANNEE 2018

### A) FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :

#### 1. Adhérents :

Gentiana Lutea compte 35 adhérents en 2018 à jour de leur cotisation, soit 21 structures et 14 adhésions en nom propre. Laboratoire Lauly, Gentiane Négoce, Herbo'Cat, Elisabeth Dodinet, Florent Fraisse, Michael Leroy, Marc Bourguignon et Brigitte Laporte n'ont pas renouvelé leur adhésion. On notera 3 nouvelles adhésions : Distillerie du Risoux, Alp'erbo et la distillerie la Rouget de Lisle.

#### 2. Engagement moral :

Dans l'attente d'une certification et conformément à l'article 5 du règlement intérieur, il est rappelé que le fait d'adhérer à l'association implique un engagement moral à respecter les préconisations du guide de bonnes pratiques de production de gentiane.

#### 3. Conseil d'Administration

Le nombre de sièges d'administrateurs titulaires élus pour 3 ans passe de 18 à 20 en Assemblée Générale Extraordinaire le 22/05/2018, rééquilibrant ainsi la répartition des sièges entre les 5 collèges. Le statut d'administrateur stagiaire élu pour un an y est officialisé, avec un siège par collège.

En 2018 le conseil compte 17 administrateurs titulaires sur les 20 sièges prévus dans les statuts, et deux administrateurs stagiaires. Les collèges Exploitants agricoles / Propriétaires / Gestionnaires fonciers et Arracheurs / cultivateurs de gentiane ne sont pas complets. François PICARD (collège 3), Dominique BONNY (collège 4), André-Paul CARNAT (collège 5) et Christian PERRIER (collège 5) sont nouvellement élus.

#### 4. Bureau :

Le 22 mai 2018 une brève réunion du Conseil d'Administration permet d'élire le nouveau Bureau : **Denis CHAUD** (président), **Jean-Jacques VERMEERSCH** (vice-président), **Ines CHAUD-ULLRICH** (secrétaire), **Christine de Bénédic** (secrétaire adjointe) et **Fabrice BAHUCHET** (trésorier).

#### 5. Animation :

Depuis sa création, l'association « Gentiana Lutea » vit en étroite collaboration avec la « Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central », projet dont le CPPARM est maître d'œuvre depuis 2010. Elle apporte une grande part d'autofinancement du projet subventionné en 2018 par l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Stéphanie FLAHAUT travaille à 1/2 temps sur la Mission Gentiane et l'animation de l'association. Basée dans le Massif central, elle est joignable les lundis, mardis et mercredis au 06 05 28 12 00 ou par mail : [stephanie.flahaut@cpparm.org](mailto:stephanie.flahaut@cpparm.org).

Notons par ailleurs que la vie de l'association n'est possible que grâce à l'implication bénévole de ses adhérents élus au CA et/ou impliqués dans les différents projets.

#### 6. Réunions et organisation du travail

##### a) **Conseils d'administrations :**

Ces réunions rythment les différents travaux, elles permettent de décider des grandes lignes des projets et en valident les avancées. Elles sont également l'occasion d'aborder les questions de communication, de faire le point sur les financements, sur les partenariats et sur l'actualité de la filière. En sa qualité de « comité de suivi », le CA est également consulté pour les orientations de la « Mission Gentiane ». Il s'est réuni 2 fois en 2018 (les comptes-rendus sont consultables dans le registre de l'association) :

- 04 avril (à Lempdes, 63370)
  - 19 novembre (à Lempdes, 63370)
- ##### b) **Assemblée Générale :**

L'Assemblée Générale s'est réunie à la Cluse-et-Mijoux (25300) le 22 mai 2018. La matinée a été consacrée à la découverte de la distillerie Marcel MICHEL puis à une sortie sur le terrain à la Chapelle-des Bois (25240). Nous avons pu y réaliser un échange d'outils (fourche du diable et pic à gentiane) et de savoir-faire, mais aussi pu discuter des problématiques liées à une réglementation locale limitant fortement l'arrachage de gentiane sur les terrains par ailleurs très bien valorisés de cette zone AOP Comté.

L'assemblée générale accueillie par Dominique ROUSSELET, s'est tenue dans l'après-midi après une visite des locaux à la distillerie Émile Pernot (Cluse-et-Mijoux - 25300). Un grand merci à nos hôtes pour leur accueil chaleureux.



c) **Organisation du travail :**

Les actions de l'association sont principalement organisées en groupes-projets dont la composition en 2018 était la suivante :

**Groupe (1)**

**Observatoire de la filière :**

Fabrice BAHUCHET  
Stéphanie FLAHAUT  
Daniel IMBAUD  
François PICARD  
Jean-Jacques VERMEERSCH

Christine de BENEDICT  
Denis CHAUD  
Ines CHAUD-ULLRICH  
Anne CHEVILLARD  
Olivier COYNE  
Benoist DELORY  
Philippe DESRIVIERS  
Stéphanie FLAHAUT  
Charles JOLLES  
Drissi MARBOUH  
Christian PERRIER

Christian PERRIER  
Hervé ROCHE

**Groupe (5)**

**Communication / Comité de rédaction :**

Christine de BENEDICT  
Camille BUISSIÈRE  
Ines CHAUD-ULLRICH  
Emmanuel CORREIA  
Stéphanie FLAHAUT  
Charles JOLLÈS  
Jean-Jacques VERMEERSCH

**Groupe (2)**

**Statuts et droit du travail :**

Fabrice BAHUCHET  
Bernard BORNES  
Camille BUISSIÈRE  
Serge CHABAUD  
Denis CHAUD  
Stéphanie FLAHAUT  
François PICARD

**Groupe (4)**

**Culture :**

Fabrice BAHUCHET  
Bernard BORNES  
Serge CHABAUD  
Denis CHAUD  
Ines CHAUD-ULLRICH  
Anne CHEVILLARD  
Emmanuel CORREIA  
Stéphanie FLAHAUT

**Groupe (6)**

**Analyse :**

Camille BUISSIÈRE  
André-Paul CARNAT  
Christian COELHO  
Gilles FIGUREDIO  
Stéphanie FLAHAUT  
Christian PERRIER

Cette liste n'est pas exhaustive, elle reste ouverte à toute personne motivée et peut évoluer en fonction des différents chantiers qui se mettent en place.

d) **Calendrier des réunions et des travaux en 2018 :**

**Groupe projet « Culture » :** le 25/06 relevé des expérimentations de « semis griffés », réunion le 26/06/2018 avec visite des cultures de gentiane de Hervé ROCHE au Monestier (63890).

**Groupe projet « Charte » :** réunion le 07/05/2018 à Aubiat (63260) avec l'AFC\*, le 24/09/2018 et le 19/11/2018 à Lempdes (63370).

**Groupe projet « Statuts, réglementation et droit du travail »** : réunion le 04/04/2018 à Lempdes (63370).

**Groupe projet « Observatoire économique »** : réunion le 24/09/2018 à Lempdes (63370).

**Groupe « Analyse »** : prélèvement d'échantillons de racines de gentiane sur les chantiers entre juin et juillet.

**Plan de gestion** : Information sur « La gentiane, de la plante à la gestion de la ressource », à l'attention des propriétaires / gestionnaires fonciers, le 13/02/2018 à Saint Gaudens et le 15/02/2018 à Ax-les-Thermes (participation aux réunions organisées par le CBNPMP\*), le 24/10 à Nasbinals (48260) et le 25/10 à Anzat-le-Luguet (63420) ; participation au comité de pilotage des sites Natura 2000 du Cantal, le 09/10/2018 à Dienne (15300).

**Clôture du projet ValuePam\***, le 30/11/2018 à Séville : présentation de la filière française et de la problématique de la gestion de la ressource.

**Observatoires de la ressource** : relevé des placettes d'observation en juin / juillet (Massif central)

**Communication** : les 14 et 15 août : permanences à la fête de la gentiane de Picherande (63113).

**Filière PPAM** : participation les 02 et 03/02/2018 à l'AG de l'AFC\* ainsi qu'à la clôture du projet FloreS\*, à la Rochette (77000) ; réunion « observatoire de la cueillette » organisée par FAM\*, le 08/10/2018 à Milly-la-Forêt (91490).

## **B) COMMUNICATION :**

### 1. Outils

**Exposition sur la gentiane et sa filière** : les 10 panneaux issus d'un partenariat entre la mairie de Picherande et le CPPARM créés en 2015, ont été utilisés à l'occasion de la fête de la gentiane de Picherande et des réunions d'information auprès des propriétaires / gestionnaires fonciers.

« **Document à tiroirs** » : le document de présentation de l'association et de ses projets, construit sous forme de fiches-actions a été actualisé en décembre 2018. Il est à disposition de tous comme support de communication qui peut être valorisé lors de recherches de soutien financier.

**Vidéo interactive** : Stéphanie FLAHAUT a finalement participé en juillet 2018 au tournage d'une vidéo, support à l'animation de réunions de sensibilisation sur la gentiane et sur la gestion de la ressource (document CBNPMP\* à livrer en 2019).

### 2. Communication en ligne :

**La page « Gentiane » hébergée sur le site internet du CPPARM\*** : [www.cpparm.org/la-gentiane/](http://www.cpparm.org/la-gentiane/) est régulièrement mise à jour. Les documents relatifs à l'association, les rapports et les procès verbaux d'AG ainsi que plusieurs outils élaborés par l'interprofession dans le but d'améliorer les conditions de production, y sont disponibles :

- Annuaire des professionnels de l'association
- Guide de bonnes pratiques de production de gentiane
- État des réglementations et des espaces protégés
- Convention-type d'exploitation de racine de gentiane
- Dossier « Statuts » du corpus réglementaire

Gentiana Lutea dispose aussi d'une **page Facebook** créée en 2015 sur laquelle sont partagés les articles grand-public en lien avec la plante, sa récolte, sa transformation ses utilisations, ... etc. : <https://www.facebook.com/Association-Interprofessionnelle-de-la-Gentiane-Jaune-Gentiana-Lutea-179495859063296/>

### 3. Revue de presse :

Les articles dont l'association a eu connaissance sont consultables lors des réunions et envoyés par mail ou partagés sur Facebook durant l'année :

- « Faune et flore sauvage : un décret modifie les procédures encadrant leurs usages », 01/12/2017, [www.actuenvironnement.com](http://www.actuenvironnement.com)
- « Chartreuse, gentiane et g n pi ... Les liqueurs au sommet », 11/01/2018, [www.o.nouvelobs.com](http://www.o.nouvelobs.com)
- « Un dessert gastronomique autour de la gentiane sign  Jacques Barnachou », 27/01/2018, [www.macomune.info](http://www.macomune.info)
- « La distillerie Couderc rafle 4 m dailles au concours international de Lyon des vins et spiritueux », 27/03/2018, communiqu  de presse
- « Gentiana Lutea propose une charte et des contrats-types », avril 2018, revue « Pour la Montagne », p3
- « Pourquoi la gentiane est la nouvelle star de nos cocktails ? », 30/04/2018, [www.elle.fr](http://www.elle.fr)
- « T cnicos en plantes aromatiques defensen la necessutat de revalorarles », 23/05/2018, [www.regio7.cat](http://www.regio7.cat)
- « La Gr ce confront e   un assaut des cueilleurs albanais   la fronti re », 01/06/2018, [www.bousorama.com](http://www.bousorama.com)
- « La reine de l'amer, sentinelle des montagnes »,  t  2018, l'Auvergnat de Paris
- « La 21  f te de la gentiane les 21 et 22/07/2018 », [www.lamontagne.fr](http://www.lamontagne.fr)
- « La Gentiane jaune, l'amer   la montagne », 21/07/2018, La Montagne
- « Gentiane, lavande, ... du Causse   l'Aubrac   la qu te de cueillettes », 09/08/2018, [www.centrepresseaveyron.fr](http://www.centrepresseaveyron.fr)
- « Gentiane de Saint Donat (Puy de D me) : la recette du succ s », 15/08/2018, [www.lamontagne.fr](http://www.lamontagne.fr)
- « D couvrir l'Auvergne en cueillant la gentiane », 30/08/2018, Femme Actuelle - Le Mag
- « Aux Breuleux, la gentiane, ils ne savent que la boire ... », 01/09/2018, [www.arcinfo.ch](http://www.arcinfo.ch)
- « La gentiane sous l' cil du conservatoire et du public », 03/09/2018, [www.ladepeche.fr](http://www.ladepeche.fr)
- « Auvergne : les plantes m dicinales au secours des agriculteurs », le 05/11/2018, [www.radioscoop.com](http://www.radioscoop.com)
- « Chroniques d'en haut : le go t des choses »,  mission diffus e le 12/11/2018, France3 Bourgogne – Franche – Comt 

#### 4. [« Gentiane Actualit  »](#) :

  chaque num ro le bulletin du CEEG tir    1500 exemplaires, r serve quelques pages   l'association Gentiana Lutea. Le bulletin n  33 paru en mai 2018 consacre deux pages   l'Assembl e G n rale qui s'est tenue   la Distillerie  mile Pernot, dans le Doubs ainsi qu'un article propos  par le comit  de r daction de l'association, sur une entreprise productrice de plants de gentiane en Bavi re.

#### 5. [Diffusion du guide de bonnes pratiques](#) :

- **Contact avec l'ANEM\*** : suite   la demande d'un soutien de l'ANEM pour la diffusion du guide de bonnes pratiques de production de gentiane aupr s des  lus de montagne en 2017, de nouveaux  changes ont eu lieu durant l'hiver 2018, ils ont abouti   la parution d'un petit article dans le magazine « Pour la montagne » n  292 de avril 2018. Ces contacts n'ont pas permis la diffusion du guide, mais l'ANEM a cependant manifest  son int r t pour nos travaux avec la pr sence   notre Assembl e G n rale 2018 de Monsieur Jacques Claudet, collaborateur de Madame Annie Genevard, D put e du Doubs et Pr sidente de l'ANEM depuis le mois d'octobre 2018.

#### 6. [ v nements](#) :

- **F te de la gentiane de Picherande** : les 14 et 15 ao t, une d l gation d'adh rents a assur  une permanence sous le chapiteau o   taient expos s les 10 panneaux r alis s en partenariat avec la commune de Picherande en 2015.

- **S minaire PPAM   S ville** : St phanie FLAHAUT a pr sent  la fili re Gentiane fran aise, ainsi que les actions mises en place face   la probl matique de la gestion de la ressource.

## C) ACTIONS / PROJETS (Gentiana Lutea / CPPARM)

### 1. [Suivi de gentiane sur les estives](#) :

#### a) [Relev s des placettes d'observation](#) :

Dans la continuité de 2017, et afin de recentrer l'étude sur l'impact de l'arrachage sur le renouvellement de la ressource et sur la dynamique des populations, en 2018 nous n'avons relevé que 4 des 8 stations installées dans le Massif central, soit une vingtaine de placettes de 5m x 5m, installées en pâturage bovin : le 27/06 au lac Chauvet (63850), le 07/07 au col d'Aulac (15380), le 03/07 dans l'Aubrac (12210) et le 10/07 dans le Forez (63600).

Deux types de notations sont toujours réalisés : à l'échelle de la placette et à l'échelle de plants marqués.

Les données ont été saisies au fur et à mesure des relevés et viennent rejoindre la base constituée depuis 2011.

Suite à des témoignages de professionnels sur une bonne reprise de la Gentiane jaune après une exploitation mécanisée, il a été décidé de réaliser en 2019 de nouvelles observations sur des parcelles exploitées à la mini-pelle.

Les déplacements sur les sites ont dans la mesure du possible été optimisés pour le prélèvement sur les chantiers des professionnels volontaires, des racines destinées à l'analyse des principes amers, dans le but de caractériser la gentiane du Massif central.

Nous avons mis à profit cette forte présence sur le terrain pour davantage d'échanges avec les professionnels et une observation plus attentive de la plante. La chose particulièrement marquante cette année est la quantité de fleurs de gentiane sur tous les sites du Massif central visités (mis à part à Bourg-Lastic où une averse de grêle semble avoir endommagé les hampes florales au moment de leur formation). Cette floraison importante remarquée par tous, se vérifie aussi sur les placettes d'observation. Par contre, l'impression de la multiplication du nombre de plants ne se retrouve pas dans le calcul du taux de recouvrement des placettes, ni dans le comptage des touffes et des rosettes par placette.

Ce phénomène ne s'observe pas tous les ans et nous ne connaissons pas les facteurs qui en sont à l'origine : température ? neige ? pluie ? en année n ? en année n-1 ? 2019 et 2020 devraient nous permettre de vérifier si les nombreuses graines produites parviendront à germer et à donner naissance à de nouvelles plantules.

#### **b) Définition, outils de gestion et estimation de la ressource :**

La Gentiane jaune est une plante commune, en tous cas sur les massifs français. Il convient cependant de différencier la population de gentiane de la ressource en gentiane :

On peut définir la ressource comme étant la partie souterraine de la plante (rhizome + racines) à un stade de développement qui rend son exploitation intéressante et susceptible de répondre à une demande commerciale. Des notions de rentabilité et de gestion durable vont ensuite se croiser et déterminer si cette ressource est réellement utilisable :

En effet, pour que l'exploitation de la gentiane soit rentable, la parcelle doit être accessible, la plante présente en quantité suffisante et l'arrachage doit pouvoir être réalisé aisément, sans trop de pierres ni végétaux aux racines coriaces (fougères, bruyères, myrtilles, ...etc.).

Pour que l'exploitation de la ressource soit pérenne, il convient par ailleurs de permettre à la plante de se renouveler sur les parcelles arrachées, c'est pourquoi toutes les plantes « exploitables » ne seront pas prélevées. On notera finalement que la réglementation en vigueur ou la non-autorisation du propriétaire du terrain peuvent également faire obstacle à l'exploitation de cette ressource potentielle.

La ressource globale semble aujourd'hui en baisse et la notion de plan de gestion devient une évidence pour tous. Ceci se vérifie de plus en plus sur le terrain où les professionnels sont inquiets, où les chantiers sont moins faciles à trouver et où les prix d'achat de gentiane sur pied n'ont jamais été aussi élevés...

Si traditionnellement ce sont les gentianaires ou les exploitants en gentiane qui grâce à leur expérience évaluent la quantité de racine qu'ils vont pouvoir extraire d'une parcelle, les propriétaires / gestionnaires



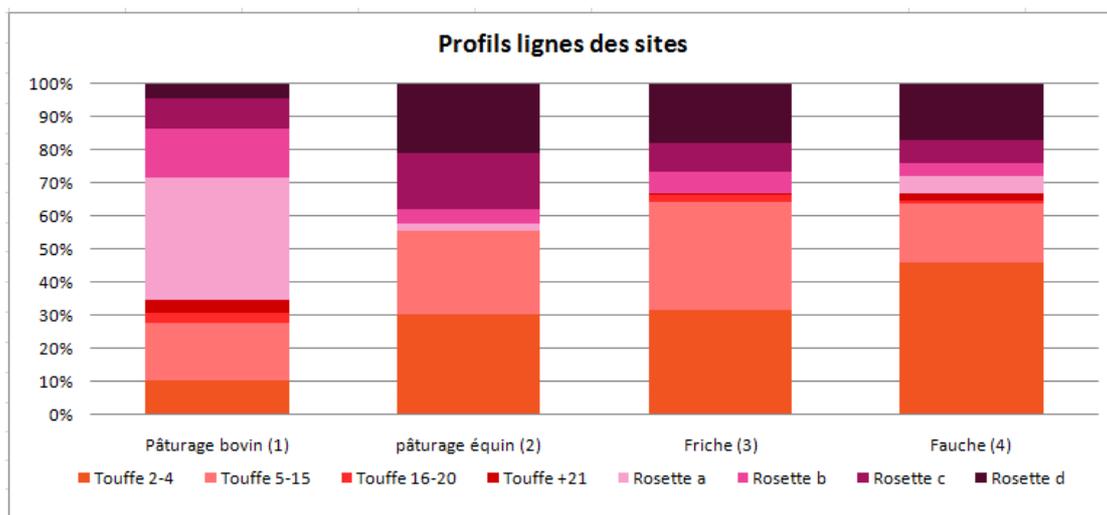
*Mesures sur les placettes d'observation  
- juin 2018*

fonciers n'ont généralement pas le savoir-faire pour réaliser ce travail. Le CBNPMP\* a souhaité, dans le cadre du projet ValuePam\*, créer des outils accessibles à un plus grand nombre. Nous avons participé à la réflexion et partagé nos données de terrain afin d'élaborer avec lui un protocole d'estimation de la ressource, comme étape préalable à la réalisation d'un plan de gestion. Le CBNPMP préconise de cartographier la présence de la plante puis de réaliser une description de la population en deux étapes : estimation du taux de recouvrement (plusieurs méthodes), et caractérisation du type de population.

On notera cependant que si une estimation précise de cette ressource non visible ne peut être réalisée que par des professionnels aguerris ou à l'aide de ce protocole encore un peu complexe plutôt réservé à un animateur, à l'échelle d'une commune, d'une zone Natura 2000, d'une région ou d'un Massif, le guide des bonnes pratiques de production présente déjà un certain nombre de mesures simples et évidentes, applicables par tous : réalisation d'un parcellaire de la gentiane (à l'échelle de la propriété), recherche de l'historique des chantiers, mise en place de rotations longues, ...etc. (cf. « Guide de bonnes pratiques de production de gentiane »).

### c) Étude de la structure des populations :

Ce travail déjà abordé par Camille BUISSIERE (cf. Mission Gentiane 2012) permet de caractériser différents types de structures démographiques, et ce dans le but d'adapter au mieux le taux de prélèvement possible sur une parcelle.



Exemple de profils de populations - Mission Gentiane 2012

En 2017 et 2018, le CBNPMP\* a approfondi l'étude en s'inspirant du référentiel réalisé en 2011 pour la classification des plants sur nos placettes. Il range l'ensemble des gentianes présentes sur un quadrat, en fonction de la taille de leur partie aérienne de plants. Ceci permet de dresser un profil de la population : taux de plantules, de jeunes plants et de plants plus matures, qui déterminera dans une démarche de gestion de la ressource, le taux de prélèvement à ne pas dépasser pour conserver le potentiel de régénération de la population (cf. rapport ValuePam). Nous avons sur ce point aussi participé aux discussions et communiqué sur les travaux de la Mission Gentiane.

Afin de vérifier la relation entre la partie visible de la plante et la partie souterraine, différents paramètres ont par ailleurs été étudiés. Il s'est avéré que le diamètre de la base de la hampe et celui du collet ne présentaient pas de corrélation avec la taille de la partie souterraine de la plante mais que, comme nous l'envisagions, la masse racinaire variait en fonction des classes que nous avons établies. La Mission Gentiane a permis d'effectuer des mesures sur 28 plants prélevés en Aubrac en 2017.

Conclusion : cette étude confirme, tel que mentionné dans le guide de bonnes pratiques de production de gentiane, que la présence de plants à différents stades de développement est un élément primordial à prendre en considération lors de l'évaluation du nombre de gentianes qu'il est raisonnable de prélever. C'est également la conclusion du CBNPMP.

## 2. Groupe projet « Culture » :

### a) Rencontres et partages d'expériences :

La réunion du groupe « Culture » le 26/06 au Monestier (63890) est l'occasion de faire le point sur les essais mis en place et de recueillir les observations de chacun. Avec la rencontre de Freddy FRESARD qui mène ses essais depuis 2011 dans le Doubs, les échanges s'enrichissent. Pour un semis direct en plein champ le protocole le plus encourageant consiste à conserver la graine de l'année au froid-humide pendant 2 mois (réfrigérateur + eau) puis de la déposer en novembre/décembre dans un sillon tassé, elle est alors recouverte d'un paillis temporaire qui la maintiendra humide. Les premières plantules apparaissent dès le mois de mars. On peut ainsi observer un taux de germination de 90 %. Par contre l'entretien de la parcelle reste problématique : le désherbage manuel est fastidieux et risqué pour les plantules mises à nu ; le passage d'un « rotofil » ou d'une tondeuse quelques centimètres au dessus de la culture donne de bons résultats ; une réflexion est en cours sur les possibilités de mise en pâturage.



*Essais de culture dans le Doubs - 2018*



*Prélèvement de gentiane sur la culture du Monestier - 2018*

Suite à la réunion, les membres du groupe se sont rendus sur la culture de gentiane de Hervé ROCHE, implantée entre 2009 et 2010. La parcelle n'ayant été désherbée que les premières années, on peut y observer de nombreux semis spontanés. Les plants prélevés pour analyse des principes amers (comparaison gentiane sauvage / gentiane de culture) sont difficiles à extraire à la fourche du diable car le sol est peu profond, sec et caillouteux. Une réflexion sur l'outil de récolte le mieux adapté pour ce type de sol est à envisager.

Fin 2018 notre bibliographie se complète grâce aux échanges avec Pietro Fusani (chercheur Italien) et Federico Varela Nieto (chercheur Espagnol) rencontrés au Séminaire PPAM à Séville le 28/11. Des échanges sont également prévus avec la Serbie.

### b) Nouveaux essais de germination en caissettes :

Suite à l'échec des essais 2016/17 Christian PERRIER a reconduit l'expérience sur 2017/18 en collaboration avec le Lycée horticole de Marmilhat :

Il se base sur une publication de 2012 des universités de Kassel, Pristina et Tirana « Effects of cold-stratification, gibberellic acid and potassium nitrate on seed germination of yellow gentian », qui préconise une stratification des graines à l'acide gibbérellique.

On observe cette fois un bon taux de germination, cependant variable en fonction de la provenance des graines. Les plantules obtenues sont étioilées et sensibles à la pourriture, rendant leur plantation en plein champ impossible la première année. La terrine non traité ne germe pas.

Le protocole de germination peut encore être affiné et pour de futurs essais Christian PERRIER souhaite tester d'autres concentrations d'acide gibbérellique. Ce produit n'est pas autorisé en bio et une dérogation serait à envisager si le protocole s'avérait concluant. À ce stade des connaissances, les producteurs préfèrent toutefois réaliser un traitement des graines par le froid.

### c) Point sur les essais de « semis griffé » :

Des essais de "semis griffé" (cf. rapport 2017) sont installés dès l'automne 2017 sur 4 sites : au Lycée

Agricole Louis Mallet à Saint-Flour, à Valuejols chez Bernard BORNES, à Gelles chez Ines CHAUD-ULLRICH et à Cisternes-la-Forêt chez Denis CHAUD. Les protocoles (travail du sol, types et dates de semis, entretien envisagé, ...etc.) sont variables en fonction des sites.

Les visites de terrain du 25/06 au Lycée Louis Mallet puis sur le terrain de Bernard BORNES n'ont pas permis d'observer la germination de gentiane. Par contre chez Ines CHAUD-ULLRICH et chez Denis CHAUD la présence de plantules de gentiane de l'année est très nette.

Il est possible qu'un déficit en eau sur les parcelles plus séchantes ait pu endommager les graines, mais à ce stade de l'étude nous ne pouvons rien affirmer et l'expérimentation devra être reconduite en 2019.

#### **d) Mise en place de la saison 2018/2019 :**

Une récolte de graine a été réalisée durant l'été afin de poursuivre les essais sur 2018/2019. Les producteurs qui ont fait le choix d'une levée de dormance par le froid ont commencé à installer leurs essais dès la fin d'année : À Gelles, Ines CHAUD-ULLRICH a installé fin décembre un nouvel essai de « semis griffé » sur une parcelle de 500 m<sup>2</sup>, soit 9 rangs de 60 m. La densité de semis est d'environ 1,3g / mètre linéaire. Elle prévoit d'entretenir les inter-rangs à la tondeuse.

### **3. Observatoire économique, outil d'une production durable :**

Dans l'attente d'un outil plus solide, le questionnaire transmis aux adhérents de l'association fin 2017, ainsi qu'une relance téléphonique réalisée en février 2018 ont permis de rassembler les informations nécessaires à une estimation de la production 2017 :

Les quantités de racines sauvages arrachées à l'échelle nationale sont estimées à 1800 tonnes, chiffre relativement stable par rapport au sondage réalisé en 2015. On constate par contre une modification progressive de l'organisation de la production avec l'augmentation du nombre de prestataires de services et une baisse du nombre d'arracheurs salariés, mutation qui a des conséquences sur l'organisation de la gestion de la ressource. Il y a par ailleurs une forte amplitude du prix d'achat de racine sur pied, généralement compris entre 0,25 et 0,42 €/kg net ou HT (mais parfois plus élevé). Le prix d'achat à l'arracheur (racines fraîches livrées) est de l'ordre de 1,20 €/kg. Le prix de vente en sec est de 8,10 €/kg en moyenne. Le prix de vente en frais est compris entre 1,50 et 1,80 €/kg. On constate enfin une augmentation des difficultés à trouver des chantiers de gentiane, élément qui laisse entrevoir une baisse de la ressource disponible.

À l'occasion de la réunion du 24/09 et en présence de Virginie MARTIN, déléguée par FAM\*, le groupe « Observatoire économique » réaffirme sa demande de soutien auprès de l'établissement national expérimenté dans l'étude de conjonctures économiques, afin de construire ensemble l'outil ciblé en 2017 par la pré-étude. La réponse est attendue début 2019.

Le travail sur les indicateurs et sur les données à collecter se poursuit. Afin de s'assurer de la fiabilité des données économiques transmises par les acteurs de la filière, le groupe étudie par ailleurs la piste de la certification « tiers partie » qui permettrait le contrôle des données économiques, mais également celui des bonnes pratiques de production.

### **4. Charte de production durable :**

Le schéma de la charte de production de gentiane durable est aujourd'hui bien défini (cf. schéma ci-dessous). Les parties du document en clair sur le schéma restent cependant à construire ou à finaliser.

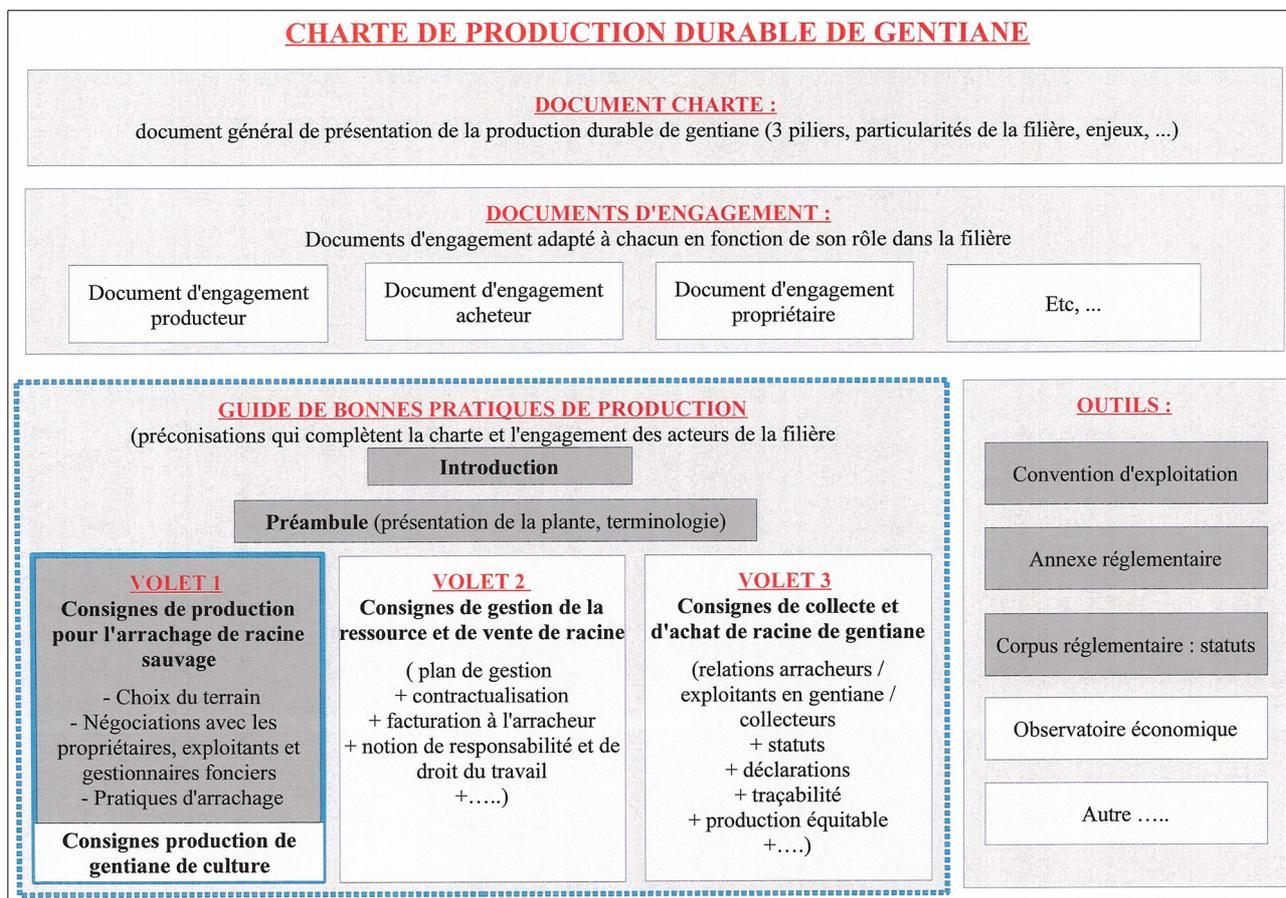
Le guide de bonnes pratiques qui n'est pour l'instant composé que des préconisations liées à l'exploitation de racine, doit également s'intéresser à l'amont et à l'aval de la production car il constitue la base sur laquelle vont s'appuyer des documents d'engagement des différents acteurs en fonction de leur rôle dans la filière.

Les deux réunions de l'automne du groupe « Charte » sont donc consacrées à l'actualisation du guide de bonnes pratiques, en vue d'une version à valider en Assemblée Générale en 2019 : il s'agit dans un premier temps d'introduire le dossier « Statuts » du corpus réglementaire, ainsi que la notion de plan de gestion, et d'actualiser les observations réalisées sur la ressource.

Dans un second temps, le travail se centre sur la construction des volets 2 et 3 du guide qu'il convient de compléter avec les préconisations de « gestion de la ressource et vente de gentiane sur pied » et de « collecte et achat de racine de gentiane », des notions qui concernent plus les propriétaires / gestionnaires fonciers, les

collecteurs et les utilisateurs de racine. Il est question de pratiques agricoles, de mémoire des chantiers, de rotations, de plan de gestion, mais aussi de vente, de contractualisation, de facturation, de propriété de la gentiane, et de droit du travail. Autant d'éléments socio-économiques qui participent à la dimension durable de la charte. Un projet sera présenté en AG au printemps 2019.

En 2018, l'annexe « État des réglementations et des espaces protégés » a également été actualisée, prenant en compte le décret n°2017-1583 paru le 17 novembre 2017 et la proposition de reformulation de deux paragraphes faite par Madame Anne-Marie DEVELAY de la DREAL\* Occitanie.



## 5. [Plan de gestion](#)

Avec l'avancée du travail sur le guide de bonnes pratiques et sur la charte de production durable, la notion de plan de gestion s'impose peu à peu. En effet, si le guide donne des consignes à l'échelle de la parcelle, la durabilité de la ressource ne peut être assurée que dans le cadre d'une gestion à plus grande échelle et en partenariat avec les acteurs de la commune, de la communauté de commune, du département, de la région ou du massif.

La convention de partenariat signée en 2017 entre le CBNPMP\*, l'association Gentiana Lutea et le CPPARM\* a permis la poursuite des actions en lien avec le projet ValuePam\*. En 2018 nous avons participé à deux réunions de présentation sur la gentiane et la gestion de la ressource organisées par le CBNPMP, à l'attention des propriétaires et gestionnaires fonciers. Sur la même thématique deux autres réunions ont été organisées dans le cadre de la Mission Gentiane, avec la participation de Raphaële Garreta du CBNPMP. Ces rencontres ont permis d'ouvrir la discussion sur les moyens à mettre en œuvre afin d'organiser un plan de gestion de la ressource concerté entre les différents acteurs des territoires : les propriétaires privés, les collectivités territoriales, les Parcs et les administrations en charge de l'environnement. La faible participation des propriétaires privés et des maires montre cependant qu'il faudra trouver d'autres moyens de sensibilisation. Ces réunions ont par ailleurs permis de renforcer les liens de travail, notamment avec les DDT\*, DREAL\*, Parcs et animateurs des réseaux Natura 2000.

Toujours dans le cadre d'une concertation avec les propriétaires / gestionnaires fonciers, Stéphanie FLAHAUT a participé au comité de pilotage des sites cantaliens du réseau Natura 2000, le 09/10 à Dienne (15300). Elle y a présenté l'association « Gentiana Lutea » et les outils à disposition de la filière. Elle a invité les personnes concernées à se rapprocher de l'association. D'autres rencontres avec les animateurs Natura 2000 de l'Aubrac permettront d'étudier plus précisément les leviers d'actions mobilisables sur ces zones d'intérêt communautaire.

## 6. Caractérisation de la gentiane en fonction des terroirs et des modes de production :

### a) Résultats des prélèvements réalisés en 2017 :

Cette première série d'analyses concerne les partenaires pyrénéens du projet ValuePam\* : CBNPMP\*, PNRPC\*, CTFC\*. Nous y avons participé en 2017 en envoyant à nos partenaires pyrénéens 28 échantillons prélevés dans l'Aubrac, ceci afin de permettre une première comparaison des principes amers et des sucres contenus dans les racines de gentiane des Pyrénées et du Massif central.

L'université de Barcelone a communiqué les résultats des analyses en janvier 2018. Une première étude réalisée par André-Paul CARNAT (retraité de la Faculté de Pharmacie de Clermont Ferrand) montre la complexité et la variabilité de ces résultats difficiles à exploiter et appelant à d'autres analyses. Il nous manque par ailleurs des informations sur le protocole de prélèvement suivi par certains partenaires que nous devons interroger à nouveau pour affiner les conclusions.

André-Paul CARNAT s'est par ailleurs penché sur une publication scientifique italienne de 2014 réalisée par A. M. Mustafa et al. : étude comparative par HPLC\* de différentes populations cultivées, sauvages et commerciales de *Gentiana lutea* L. Cette étude un peu fragile au vu du nombre d'échantillons analysés, montre une qualité supérieure de la gentiane de culture, ... Cependant, hormis le fait que l'on ne connaisse pas la provenance de la racine commerciale analysée, la gentiane sauvage s'avère être *Gentiana lutea Synphyandra*, qui est susceptible de présenter des différences avec *Gentiana lutea Lutea* qui est celle à laquelle nous nous intéressons aujourd'hui.

### b) Variabilité au sein du Massif central et en fonction du mode de production :

#### Protocole et prélèvements :

Nous avons prélevé entre juin et juillet 2018 des échantillons de racine sur 8 sites différents, dont 1 dans le Doubs. Parmi eux 6 sont des prairies naturelles et 2 sont des sites en culture. Les altitudes sont de l'ordre de 900m pour les sites en culture, elles sont comprises entre 1090m et 1330m pour les sites sauvages. Le sol est tantôt basaltique, tantôt granitique ou calcaire.

Les plants choisis sont de taille moyenne et correspondent à la catégorie C de notre référentiel (cf. photo). Ils présentent généralement des racines de moins d'1 kg et sont fleuris (mis à part 4 plants sur le site de Valuejols pour une comparaison plant fleuri / non fleuri). Chaque échantillon est constitué par l'ensemble de la partie souterraine d'un plant.



Exemple de plants prélevés – Catégorie C - 2018

#### Prélèvement pour analyse des principes amers :

Localisation	Nb échantillons	Type de sol	Altitude en m	Mode de production	Catégorie de plant
Valuejols (15300)	8	Basalte	1200	sauvage	4C fleuris + 4C non fleuris
Malbo (15230)	5	Basalte	1220	sauvage	C fleuris
Nasbinals (48260)	5	Granite	1130	sauvage	C fleuris
Picherande (63113)	5	Basalte	1250	sauvage	C fleuris

Valcivières (63600)	5	Granite	1330	sauvage	C fleuris
Chapelle des Bois (25240)	5	Calcaire	1090	sauvage	C fleuris
Gelles (63740)	5	Granite	900	culture	C fleuris
Le Monestier (63890)	5	Granite	888	culture	C fleuris

Sur 5 plants supplémentaires, nous avons analysé séparément le rhizome et la pointe des racines. Et enfin sur deux autres plants nous avons séparé écorce et cœur de la partie souterraine.

La racine de Gentiane jaune n'est pas connue pour son huile essentielle et d'ailleurs elle en contient certainement très peu. Nous ne connaissons pas d'étude à ce sujet et avons profité de cette série d'analyses afin de vérifier ce point :

Gelles (63740)	7 kg	Granite	900	culture	C fleuris
Picherande (63113)	7 kg	Granite	1200	sauvage	C fleuris

### Préparation des échantillons :

Les racines sont apportées au laboratoire dans les 24 h qui suivent le prélèvement.

Elles sont nettoyées de leur terre au couteau, puis coupées en morceaux d'1 à 2 cm (la totalité de chaque plant est préparée). Les racines ainsi débitées sont mises à l'étuve à 40°C. Une fois sèches elles sont réduites en poudre, on ne prélèvera alors que 100g de chaque plant pour l'analyse chromatographique en phase liquide (HPLC).

Les racines destinées à l'analyse des huiles essentielles sont quant à elles coupées en morceaux et placées fraîches dans l'alambic durant plusieurs heures.

Les résultats du laboratoire Lexva Analytique, communiqués en décembre 2018, doivent être analysés en 2019.



Préparation des échantillons- 2018

### [7. Corpus réglementaire : « dossier statuts » :](#)

Le dossier « Statuts » du corpus réglementaire, finalisé à l'occasion de la réunion de travail du 04/04 est présenté en Assemblée Générale le 22/05. Il y est validé par l'ensemble de la profession mais le document comprend un historique de la production qui ne fait pas l'unanimité, il a donc été retravaillé avant sa diffusion fin 2018.

Dans une première partie du document nous détaillons la complexité des relations contractuelles qui s'établissent entre les différents acteurs, professionnels ou non, lors de l'exploitation de la racine sauvage : propriétaire de la gentiane, arracheur, exploitant en gentiane et collecteur. Ces relations vont déterminer les droits, devoirs et responsabilités de chacun. Le corpus présente ensuite les différentes catégories de statuts : juridique, social et fiscal, ainsi que la spécificité de la « cueillette » qui a encore du mal à être reconnue comme une activité agricole à part entière.

Le corpus qui se veut évolutif est aujourd'hui constitué de 6 fiches : statut d'arracheur salarié, annexe pénibilité, statut d'arracheur cotisant solidaire, prestataire de services, annexe obligation de vigilance, statut d'arracheur auto-entrepreneur. Chacune des fiches présente les caractéristiques d'un statut plus ou moins adapté à la production de gentiane et renvoie le lecteur aux textes de loi qui font référence.

## 8. Certification :

La valorisation du produit gentiane par la certification des bonnes pratiques de production est la réflexion de départ qui dans le cadre de la Mission Gentiane a permis de rassembler les acteurs de la filière dès 2013.

Le principal frein à la mise en place d'une marque ou d'un label est depuis lors le coût assez élevé à porter par une petite filière comme celle de la Gentiane jaune.

Mais le contexte a évolué et la réflexion a mûri car une certification pourrait entre autres répondre à deux problématiques très actuelles : le contrôle des bonnes pratiques de production (guide de bonnes pratiques) et la fiabilité des données économiques transmises pour alimenter l'observatoire économique de la filière.

Aujourd'hui nous n'avons pas la légitimité pour sanctionner les acteurs peu scrupuleux, mais nous pourrions par exemple récompenser ceux qui travaillent bien par le biais d'une certification « Gentiane Durable ». Ce projet motive les professionnels qui y voient aussi un moyen de valoriser les bonnes pratiques auprès d'une clientèle de plus en plus attentive à un mode de production durable, surtout lorsqu'il s'agit de l'exploitation d'une ressource naturelle.

Nous étudions actuellement la piste de la certification « tierce partie » : une démarche volontaire des professionnels qui créent un référentiel et font appel à un organisme indépendant pour en contrôler la bonne application. Nous nous renseignons également sur une reconnaissance au titre de la Certification Environnementale de Niveau 2, démarche volontaire issue du Grenelle de l'Environnement et opérationnelle depuis 2012, et avons enfin pris contact avec Bryony Morgan en charge de Fairwild Foundation\*, une certification internationale créée en 2008 et spécifique aux végétaux prélevés dans le milieu naturel.

Le travail a commencé à l'automne 2018 lors des réunions des groupes « Charte » et « Observatoire économique » des 24/09 et 19/11. Nous avons dans un premier temps discuté des acteurs potentiellement concernés, recherché des organismes de contrôle, et initié le travail sur un référentiel à finaliser avec l'organisme certificateur pour qu'il élabore un plan de contrôle et soit en mesure de fournir un devis. Il est bien évident que le coût de la certification sera à hauteur de ce que nous incluons dans le cahier des charges, c'est pourquoi nous envisageons une démarche progressive. Le projet doit se poursuivre en 2019.

## **D) FINANCEMENT :**

### 1. « Mission Gentiane » en 2018 :

2018 est à cheval sur deux conventions : la première s'est terminée le 31 août 2018, la seconde a pris le relais en septembre et couvre les actions jusqu'en décembre 2020 :

Conventions	Financements	Montants	Taux
<b>Convention D 145 :</b> septembre 2016 à août 2018 (24 mois)	Total Financement public :	37 413,09 €	69,73 %
	FNADT	28 892,80 €	53,85 %
	Région Nouvelle Aquitaine	4 260,15 €	7,94 %
	Région Occitanie	4 260,15 €	7,94 %
	Financement privé :	16 241,14 €	30,27 %
	<b>Financement total :</b>	<b>53 654,23 €</b>	100 %
<b>Convention D 331 :</b> septembre 2018 à décembre 2020 (28 mois)	Total financement public:	54094 €	75,6 %
	FNADT	50 094 €	70 %
	Région AURA	4000 €	5,6 %
	Financement privé :	17 470 €	24,4 %
	<b>Total budget prévisionnel :</b>	<b>71 564 €</b>	100 %

Le projet est soutenu par le Commissariat à l'Égalité des Territoires du Massif central, il bénéficie de fonds FNADT\* (État) et d'une subvention accordée par les Régions du Massif central : Région Nouvelle Aquitaine et Région Occitanie jusqu'en août et Région Auvergne-Rhône-Alpes depuis septembre 2018.

Le projet est construit en 3 fiches actions :

- Suivi de l'évolution des sites de gentiane en milieu sauvage et en culture.
- Structuration de la filière autour de la gestion de la ressource et de la valorisation du « produit Gentiane ».
- Formation et diffusion.

## 2. Mécénat, contributions et participation des professionnels :

Comme chaque année, **l'association participe à la part d'autofinancement de la « Mission Gentiane ».**

Il est rappelé que le CPPARM est soumis à TVA, ce qui implique que les sommes qui lui sont versées (même en soutien à la « Mission Gentiane ») sont imputées de 20 %. Le CPPARM édite une facture qui permet au contributeur de récupérer cette TVA. Cependant lorsque les contributions sont effectuées via l'association, qui ne récupère pas la TVA, cette taxe est perdue.

Au 31/12/2018 et après clôture des comptes de la convention D145, l'association doit encore verser au CPPARM 144 € TTC afin de compléter l'autofinancement sur les actions 2018.

### Origine des contributions :

2017	2018	2019
SICARAPPAM : 1000 € SAS Noergie : 1000 € SARL La Gentiane : 100 € Crédit Agricole Centre France : 5000 € Société Avèze : 500 € Ulule : 5626 €	SICARAPPAM : 1000 € Bernard Bornes : 380 € André-Paul Carnat : 70 €	SICARAPPAM : 1000 € Bernard Bornes : 380 € André-Paul Carnat : 70 € Distillerie Louis Couderc : 380 € Commune de Picherande : 80 €

